

Patrick MAUGARD

Président de l'Association des Maires de l'Aude

a le plaisir de vous inviter à participer à la troisième session de formation de l'année 2018 qui aura pour thème :

LE BILAN DE (MI-)MANDAT

Deux journées vous sont proposées au travers de notre Département :

- mardi 29 mai 2018 (9h00-16h30) à Narbonne (*Salle des Synodes – Hôtel de Ville*)
- mercredi 30 mai 2018 (9h00-16h30) à Carcassonne (*Maison des Collectivités – 85 avenue Claude Bernard*)

PRÉSENTATION :

Le bilan de mi-mandat, ou de mandat, a pour objet de présenter à la population l'action passée et à venir de la municipalité.

Les techniques pour communiquer efficacement auprès des administrés seront détaillées dans ce séminaire.

Les élus pourront rendre compte « politiquement » de leur action jusqu'au 1er mars 2019. Après cette date, la communication municipale sera règlementée et ne pourra être qu'institutionnelle.

INTERVENANT :

Jacques MUSCAT, Ancien Directeur du Centre de Formation des Maires et Élus Locaux de l'Hérault

**Cette invitation s'adresse à l'ensemble
des élus municipaux et communautaires audois.**

*Les formations proposées par l'Association des Maires de l'Aude
sont gratuites et sont soutenues par Mairie 2000.
Seule une participation est demandée pour la prise en charge du déjeuner.*

FORMATION

« LE BILAN DE (MI-)MANDAT »

NOM - Prénom.....Fonction.....

Collectivité.....

accompagné(e) de.....

.....

se rendra(ont) à la formation « Le bilan de (mi-)mandat » le :

mardi 29 mai 2018 (9h00-16h30) à Narbonne (Salle des Synodes - Hôtel de Ville) – déjeuner : [restaurant La Trattoria](#)

mercredi 30 mai 2018 (9h00-16h30) à Carcassonne (Maison des Collectivités - 85 avenue Claude Bernard) – déjeuner : [restaurant La Table du Château](#)

et participera(ont) au repas : OUI – NON nombre de repas :.....

x 25 € =€

Cachet et Signature

à renvoyer par email :

asso-maires-aude@orange.fr

ou par courrier :

Association des Maires de l'Aude

Maison des Collectivités

CS 60050

11890 CARCASSONNE CEDEX

INFORMATIONS

Pour des raisons logistiques, tout repas réservé sera dû (en cas d'empêchement, pensez à vous décommander à l'avance)

Le règlement des repas peut s'effectuer :

- *par chèque (envoi du chèque à l'inscription ou remise sur place)*
- *par mandat administratif (à réception de la facture)*

Pour tout complément d'information, merci de contacter Guillaume VINCENT, Responsable de l'Association des Maires de l'Aude par téléphone au 09 79 10 40 91 ou par email : asso-maires-aude@orange.fr